

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 7 mars 2016, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Madame Ginette Breault	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Madame Julie Grenier
Monsieur Normand Vigneau	Madame Cynthia Ferland

Formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Johnny Pizar.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit:

1. Ouverture de la séance ordinaire du 7 mars 2016

Monsieur le maire Johnny Pizar, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h30.

16 03 025

2. Adoption de l'ordre du jour du 7 mars 2016

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu;**

Que l'ordre du jour du 7 mars 2016, soit adopté tel que présenté.

- 1.- **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
- 2.- **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016**
- 4.- **Première période de questions**
- 5.- **Suivi de la dernière assemblée**
 - 5.1. **Projet de gestion intégrée des ressources de la forêt-témoin de Barnston-Ouest**
- 6.- **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. Quillons-O-dons – La Société d'arthrite
 - 6.1.2. Vins et fromages – Exposition Vallée de la Coaticook
 - 6.1.3. Soirée bénéfice – Fondation du CRIFA
 - 6.1.4. ShazamFest 11^e édition
7. **Affaires courantes municipales**
 - 7.1. **Dossiers municipaux**
 - 7.1.1. Nomination au Comité consultatif en urbanisme
 - 7.1.2. Addenda – Entente loisirs 2016 – Projet d'entente intermunicipale – loisir - 2009
 - 7.1.3. Formation - « La gestion financière municipale : bien maîtriser les différents outils »
 - 7.1.4. Formation - « Le comportement éthique » - Conseillère #6
 - 7.1.5. Nomination d'un maire suppléant
 - 7.1.6. Signataire à l'institution financière
 - 7.1.7. Circuit électrique – Projet de Borne de recharge
 - 7.1.8. Formation « Il était une fois un parc » - CSLE
 - 7.1.9. Offre de service pour les visites de prévention incendie 2016
 - 7.1.10. Plan de développement – Démarche de mise à jour

7.2. Règlement

7.2.1. Adoption d'un second projet de règlement, Second projet de règlement numéro 253-2016 modifiant le Règlement de zonage 225-2012 afin de prohiber les pensions pour animaux domestiques comme usage secondaire à l'habitation à l'intérieur de celle-ci sur l'ensemble de son territoire

8.- Rapport du Maire et des conseillers

- 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
- 8.2. Rapport des conseillers

9.- Rapport de l'inspecteur municipal et voirie

- 9.1. Dépôt du rapport mensuel

10.- Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

- 10.1. Dépôt du rapport mensuel

11.- Rapport de la directrice générale

- 11.1. Dépôt du rapport mensuel
- 11.2. Résolution – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL)
- 11.3. Dépôt de la Déclaration des intérêts pécuniaires, Conseillère #6
- 11.4. Dépôt de la section 2 du formulaire DGE-1038

12.- Trésorerie

- 12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

13 Divers

- 13.1. Internet haute vitesse - Xittel
- 13.2. Conférence « Patrimoine et paysages » de la MRC de Coaticook
- 13.3. Ressourcerie des Frontières – AGA et souper-gala-spectacle

14. Deuxième période de questions

15.- Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité

16 03 026

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

Aucune question

5.1. Projet de gestion intégrée des ressources de la forêt-témoin de Barnston-Ouest

Monsieur le maire fait le suivi du dossier.

16 03 027

6.1.1. Quillons-O-dons – La Société d'arthrite

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;**

Que la municipalité verse la somme de 65\$ à titre d'aide financière dans le cadre de la 13^e édition du Quilles-O-dons au profit de La Société d'arthrite bureau de l'Estrie.

Adoptée à l'unanimité

16 03 028

6.1.2. Vins et fromages – Exposition Vallée de la Coaticook

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu;**

Que la municipalité réserve 7 places au Vins et fromages de l'Exposition Vallée de la Coaticook, au coût de 420\$.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

16 03 029

6.1.3. Soirée bénéfice – Fondation du CRIFA

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la municipalité réserve deux places pour le souper bénéfice au profit de la Fondation du CRIFA, au coût de 160\$.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

16 03 030

6.1.4. ShazamFest 11^e édition

Le conseiller Ziv Przytyk se retire, temporairement, des délibérations en vertu du règlement 243 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de Barnston-Ouest, article 6.3, il est 19h56.

ATTENDU que le ShazamFest tiendra sa 11^e édition du 15 au 17 juillet 2016;

ATTENDU que l'organisateur s'engage à respecter le règlement 238-2012, relatif à l'administration et à la gestion des événements spéciaux;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;**

Que la municipalité verse la somme de 250\$ à titre d'aide financière et ce, conditionnellement à ce que les résidents de la municipalité puissent avoir accès gratuitement au site lors de l'événement.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller Ziv Przytyk rejoint les délibérations, il est 19h57.

16 03 031

7.1.1. Nomination au Comité consultatif en urbanisme

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby;
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu;**

Que la municipalité nomme Monsieur Alain Dupont, résidant de Barnston-Ouest, membre du Comité consultatif en urbanisme (CCU).

Adoptée à l'unanimité

7.1.2. Addenda – Entente loisirs 2016 – Projet d’entente intermunicipale – loisir - 2009

ATTENDU que la MRC de Coaticook et les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville (*ci-après les MUNICIPALITÉS CLIENTES*) ont signé en 2009 une entente inter-municipale conformément aux dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) pour l’utilisation commune d’une ressource humaine en loisir ;

ATTENDU qu’en vertu de l’article 5. Plage horaire, chacune des municipalités clientes s’engagent à payer à la MRC la quote-part des dépenses de la catégorie de fonctions « *Agent de loisirs* » qui lui est attribuée, celle-ci étant calculée en fonctions du nombre d’heures d’une plage de travail hebdomadaire de vingt-trois (23) heures réparties entre elles ;

ATTENDU que le critère de répartition servant au calcul de la quote-part doit être modifié à compter du 1^{er} janvier 2016, puisque la Ville de Coaticook a manifesté le besoin d’une plage de travail de quatorze (14) heures et non plus de sept (7) heures ;

ATTENDU que la modification n’aura aucune incidence sur les autres clauses de l’entente, les obligations de la MRC ou des municipalités clientes ne sont pas pour autant modifiées ou diminuées ;

ATTENDU que le conseil prend en compte un *addenda* à l’Entente portant sur l’utilisation commune d’une ressource humaine en loisir et en fait sien comme si au long reproduite ;

SUR PROPOSITION

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu;**

D’approuver l’*Addenda* à l’Entente portant sur l’utilisation commune d’une ressource humaine en loisir tel que présenté et autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à le signer au nom de la municipalité.

Adoptée à l’unanimité

7.1.3. Formation - « La gestion financière municipale : bien maîtriser les différents outils »

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;**

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière participe, le 5 avril 2016 à Sherbrooke, à la formation, *La gestion financière municipale : bien maîtriser les différents outils*, offerte par l’Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au coût de 295\$ plus les taxes applicables.

Que les frais de déplacement ainsi que les frais de repas lui soient remboursés par la municipalité sur présentation des preuves justificatives.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l’unanimité

16 03 034

7.1.4. Formation - « Le comportement éthique »

ATTENDU que tous les conseillers sont assujettis à l'obligation de suivre une formation sur l'éthique et la déontologie en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ;

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;**

Que la municipalité procède à l'inscription de Madame Cynthia Ferland, conseillère #6, au webinaire *Éthique, déontologie : faisons le point* offert par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au coût de 115\$ plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

16 03 035

7.1.5. Nomination d'un maire suppléant

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu;**

Que Madame Julie Grenier, conseillère #5, soit nommé à titre de maire suppléant de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

16 03 036

7.1.6. Signataire à l'institution financière

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu;**

Que Madame Julie Grenier soit signataire au compte de l'institution financière de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

7.1.7. Circuit électrique – Projet de Borne de recharge

Monsieur le maire présente le projet aux membres du conseil pour fin de discussion.

16 03 037

7.1.8. Formation « Il était une fois un parc » - CSLE

**Il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu;**

Que la municipalité procède à l'inscription de Madame Julie Grenier à la formation gratuite de *Il était une fois un parc* offerte par le Conseil Sport et Loisir de l'Estrie (CSLE).

Que les frais de déplacement ainsi que les frais de repas lui soient remboursés par la municipalité sur présentation des preuves justificatives.

Adoptée à l'unanimité

7.1.9. Offre de service pour les visites de prévention incendie 2016

ATTENDU que la municipalité se doit de compléter les visites de prévention incendie prévues dans le Schéma de couverture de risque de la MRC de Coaticook ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu;**

Que la municipalité octroie le contrat des visites de prévention incendie sur le territoire de la municipalité de Barnston-Ouest à Monsieur Christian Létourneau, préventionniste, selon les termes de l'offre de service. Celle-ci compte 49 visites au coût de 50\$ par visite.

Que le conseil municipal autorise la dépense reliée audit contrat au coût de 2 450\$ (50% à l'octroi du contrat et 50% à la fin du contrat).

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

7.1.10. Plan de développement – Démarche de mise à jour

La directrice générale présente aux membres du conseil les raisons rattachées à cette mise à jour ainsi que le mode de fonctionnement. Ce point sera discuté de nouveau à une séance ultérieure.

7.2.1. Adoption d'un second projet de règlement, Second projet de règlement numéro 253-2016 modifiant le Règlement de zonage 225-2012 afin de prohiber les pensions pour animaux domestiques comme usage secondaire à l'habitation à l'intérieur de celle-ci sur l'ensemble de son territoire

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest juge à propos de modifier son règlement de zonage afin de prohiber les pensions pour animaux domestiques comme usage secondaire à l'habitation à l'intérieur de celle-ci sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage numéro 225-2012;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 1^{er} février 2016;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté à la séance du conseil du 1^{er} février 2016;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 7 mars 2016;

**En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Breault,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu;**

Le conseil de la municipalité de Barnston-Ouest adopte le présent second projet de règlement et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent projet de règlement porte le numéro 253-2016 et s'intitule « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 225-2012 afin de prohiber les pensions pour animaux domestiques comme usage secondaire à l'habitation à l'intérieur de celle-ci sur l'ensemble de son territoire* ».

Article 3

Le règlement de zonage sera modifié par l'ajout, à l'article 2.5 *Terminologie*, de la définition de *Pension pour animaux domestiques* entre les définitions de *Parc* et de *Pente* comme suit :

« Pension pour animaux domestiques : Lieu où on loge, temporairement, deux animaux domestiques divers et plus, n'appartenant pas au propriétaire de l'établissement, pour les garder en pension et ce moyennant rémunération ou non. Ne comprend pas une animalerie ou une clinique vétérinaire. »

Article 4

Le règlement de zonage sera modifié par l'ajout, à la fin de l'article 33.1.1 *Établissements de services personnels*, de l'alinéa suivant :

« Nonobstant ce qui précède, bien qu'elles soient considérées comme un service personnel, les pensions pour animaux domestiques ne peuvent être en usage secondaire à l'habitation. »

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à l'unanimité

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de février 2016.

10.1. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de février 2016.

11.1. Rapport de la directrice générale

Dépôt du rapport de la directrice générale pour le mois de février 2016.

16 03 040

11.2. Résolution – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local (PAERRL)

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 317 419\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,

Appuyé par la conseillère Ginette Breault et il est résolu ;

Que la municipalité de Barnston-Ouest informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

11.3. Dépôt de la Déclaration des intérêts pécuniaires, Conseillère #6

La directrice générale dépose officiellement ladite déclaration en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), soumise par l'élu suivant : Cynthia Ferland.

11.4. Dépôt de la section 2 du formulaire DGE-1038

La section 2 du formulaire DGE-1038 est déposée au conseil municipal.

16 03 041

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 1 ^{er} février 2016 – 16-02-023	85 705.02\$
B) Dépenses incompressibles – février 2016	3 643.86\$
C) Salaires février 2016	8 224.95\$
D) Comptes à payer au 7 mars 2016	66 711.16\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D;

À CES CAUSES,

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 78 579.97\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

16 03 042

13.1. Internet haute vitesse - Xittel

ATTENDU que la Municipalité a reçu de nombreuses plaintes concernant les services Internet de l'entreprise Xittel, notamment en ce qui a trait aux coûts, à la couverture ainsi qu'au service Internet lui-même;

ATTENDU que l'implantation du service Internet dans les secteurs ruraux de la MRC de Coaticook, dont fait partie la municipalité de Barnston-Ouest, a été payée par des fonds publics;

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu;**

Que la municipalité de Barnston-Ouest dépose, au Comité TACTIC, ladite résolution afin que ce dernier étudie la question et entame des discussions avec l'entreprise Xittel.

Adoptée à l'unanimité

13.2. Conférence « Patrimoine et paysages » de la MRC de Coaticook

L'invitation est déposée aux membres du conseil.

13.3. Ressorcerie des Frontières – AGA et souper-gala-spectacle

L'information est déposée aux membres du conseil municipal.

14. Deuxième période de questions

Aucune question

16 03 043

15. Levée de la séance ordinaire du 7 mars 2016

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h43.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE ET SEC-TRES.